

Aung San Suu Kyi devant la justice internationale face aux accusations de génocide en Birmanie

France TV Info, 9 décembre 2019

Pour la première fois, à partir de ce mardi 10 décembre, la Birmanie va devoir répondre devant la Cour de justice internationale des accusations de génocide contre la minorité musulmane des Rohingyas. Et c'est la Prix Nobel de la Paix Aung San Suu Kyi qui va assurer la défense de son pays.

C'est un événement. Il est rarissime qu'un dirigeant fasse le déplacement devant la Cour Internationale de Justice à la Haye, aux Pays-Bas. Aung San Suu Kyi, qui co dirige son pays depuis trois ans, fait ce choix surprenant. A partir du 10 décembre au matin, c'est donc elle, à 74 ans, qui va défendre la Birmanie. Avant son départ dimanche soir, la Prix Nobel de la Paix 1991 a reçu le soutien de milliers de partisans qui se sont rassemblés à Naypidaw, la capitale de ce

pays de 53 millions d'habitants, majoritairement bouddhistes, en Asie du Sud Est. Le pari d'Aung San Suu Kyi est risqué. Lors de son intervention prévue mercredi matin, elle va peser de tout son poids symbolique, celui de l'ancienne opposante à la dictature militaire. Mais elle pourrait aussi y perdre le peu de crédibilité qui lui reste, puisque depuis trois ans, elle donne l'impression de fermer les yeux sur les exactions de l'armée birmane contre les musulmans Rohingyas.

Meurtres, viols et destructions systématiques

La plainte porte directement sur l'accusation de génocide. Elle a été introduite il y a un mois par la Gambie, un petit pays d'Afrique de

l'Ouest. Pourquoi la Gambie? Pour deux raisons : d'une part, elle porte en réalité la demande des 57 Etats de l'OCI, l'organisation de coopération islamique; d'autre part, le ministre gambien de la justice est un ancien procureur du Tribunal international sur le génocide au Rwanda. Il connaît donc bien le droit en la matière. Dans sa requête, la Gambie insiste sur le fait que les Rohingyas font l'objet, je cite, "d'opérations de nettoyage, généralisées et systématiques" : meurtres de masse, viols, destruction des villages. Le tout à grande échelle depuis août 2017. Ces accusations se fondent sur plusieurs missions d'enquête, notamment celle initiée par l'ONU et dont les conclusions sont explicites sur les intentions génocidaires du pouvoir birman. Cette première audience de trois jours devant la Cour a pour seul objectif de déclencher des mesures conservatoires : autrement dit, contraindre la Birmanie à cesser tout acte violent et à mettre en place une protection des Rohingyas. Précisons qu'une

autre procédure est en cours devant la Cour pénale internationale qui elle ne juge pas de la responsabilité des Etats mais de celle des individus : en l'occurrence celle de plusieurs généraux birmans.

Un million de réfugiés au Bangladesh

Sur le terrain, c'est le statu quo. Il y a deux ans, plus de 700 000 Rohingyas ont fui la Birmanie vers le Bangladesh voisin, où ils sont désormais près d'un million. Le Bangladesh cherche à la renvoyer chez eux. Les Rohingyas refusent. Il en reste également 600 000 autres sur le sol birman, dans la province de l'Ara-kan. Mais eux aussi sont "sous menace génocidaire", pour reprendre les termes de l'ONU. Devant la Cour, Aung San Suu Kyi va sans doute plaider la bonne foi et réclamer du temps pour régulariser la situation. Elle va avoir du mal à convaincre.